

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-SAUVEUR**

SÉANCE ORDINAIRE DU 21 MAI 2013

A une séance ordinaire tenue le 21 mai 2013 à 19 h 30 à l'Hôtel de Ville situé au 1, Place de la Mairie, Saint-Sauveur (Québec).

SONT PRÉSENTS:

Son honneur le maire	Michel Lagacé
Madame la conseillère	Diane Dufour-Flynn
Messieurs les conseillers	Luc Leblanc Gilles Léonard Normand Leroux Claude Rodrigue

formant quorum;

EST ABSENTE :

Madame la conseillère :	Lucie Régimbald Bélanger
-------------------------	--------------------------

EST ÉGALEMENT PRÉSENT :

Le greffier	Normand Patrice
-------------	-----------------

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Son honneur Monsieur le maire Michel Lagacé procède à l'ouverture de la séance.

**RÉSOLUTION 236-05-2013
ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR**

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Gilles Léonard et unanimement résolu;

QUE: Le projet d'ordre du jour suivant est adopté tel que déposé:

- 1- **Adoption de l'ordre du jour**
- 2- **Période de question du public (L.C.V. 322)**
- 3- **Approbation des procès-verbaux des assemblées des 15 et 29 avril 2013**
- 4- **Règlements**
 - 4.1 Adoption amendement au règlement concernant les PIIA (225-A-03-2013) pour ajouter, les trois paragraphes suivants :
 - Les grilles des usages et normes par zone : Ces grilles du règlement de zonage 222-2008 font partie intégrante du règlement.
 - Le plan de zonage : Ce plan de zonage du règlement de zonage 222-2008 fait partie intégrante du règlement.

- Le chapitre 21 du règlement de zonage 222-2008, comportant les terminologies, fait partie intégrante du règlement.

4.2-Adoption : Amendement au règlement relatif à l'enlèvement, au transport et à la disposition des matières résiduelles

4.3-Adoption : Abrogation du règlement 372-2012 décrétant le remplacement du réseau d'aqueduc sur une section de la rue Principale (385-2013)

4.4-Avis de motion : Amendement au règlement de zonage 222-2008 pour permettre les garderies dans la zone P 219 (222-Q-05-2013)

4.5-Adoption projet : Amendement au règlement de zonage 222-2008 pour permettre les garderies dans la zone P 219 (222-Q-05-2013)

4.6-Avis de motion : Amendement au règlement de circulation et de stationnement pour permettre le stationnement le long de la rue Saint-Denis au niveau du 94 Saint-Denis (SQ-03D-2013)

4.7-Avis de motion : Amendement au règlement de lotissement 223-2008 afin d'abroger l'article 59 relatif aux opérations cadastrales impliquant des lots non protégés par droits acquis (223-A-05-2013)

4.8-Adoption projet : Amendement au règlement de lotissement 223-2008 afin d'abroger l'article 59 relatif aux opérations cadastrales impliquant des lots non protégés par droits acquis (223-A-05-2013)

4.9-Avis de motion : Amendement au règlement de zonage 222-2008 pour interdire les gazons, pelouse ou herbe synthétique (222-R-05-2013)

4.10-Adoption projet : Amendement au règlement de zonage 222-2008 pour interdire les gazons, pelouse ou herbe synthétique (222-R-05-2013)

5- Soumissions

6- Administration et Finances

6.1- Refinancement des règlements 318-1991 (29 200 \$), 499-2001 (12 954 \$), 508-2002 (57 900 \$), 130-2005 (712 200 \$), 139-2005 (292 870 \$), 165-2006 (960 100 \$), 168-2006 (1 362 646 \$), 183-2007 (165 500 \$) et financement des règlements 318-2010 (340 333 \$), 355-2011 (101 152\$) et 373-2012 (53 145 \$)

6.2- Mandat bureau de notaire servitude aqueduc/égout face au 2141 Jean-Adam Sûreté du Québec

6.3- Mobilisation du milieu municipal pour le projet de loi-cadre sur la décentralisation au printemps 2013

6.4- Amendement à la résolution 110-03-2013 acquisition d'une chargeuse/rétrocaveuse

6.5- Paiement de la facture des honoraires d'audit du rapport financier 2012

6.6- Renouvellement de mandat du vérificateur externe

6.7- Autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au nom de la Ville pour des dépenses encourues par la Ville lors de la chute de neige du 21 décembre 2012

6.8- Reddition semestriel 2011-01 (dépôt) Tel que prescrit par l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*, le trésorier dépose au conseil municipal deux états comparatifs portant sur les revenus et dépenses de la municipalité.

6.9- Dépôt du certificat du greffier concernant la procédure d'enregistrement tenue le 8 mai 2013 pour les règlements 384-2013 pour l'adoption du règlement d'emprunt pour l'acquisition d'un chargeur-souffleur et d'un camion de déneigement (714 840 \$) (pour dépôt)

6.10- Autorisation pour la signature d'une servitude d'aqueduc et d'égout sanitaire et pluvial avec Domaine Nymark

6.11- Amendement à l'entente avec la Ville de Sainte-Adèle pour que la cour municipale traite les dossiers criminels

6.12- Certificat du trésorier présentant la liste des chèques à émettre

7- Sécurité publique

8- Travaux publics et génie

8.1- Libération de retenue concernant les travaux d'éclairage dans le parc Georges-Filion (5 345,21 \$ plus taxes)

8.2- Mandat pour le dépôt au MDDEFP d'une demande en relation avec des prolongements du réseau d'aqueduc sur la rue Principale entre la station de suppression angle des Érables et l'avenue Louise et sur la rue Guy sur les terrains 334-201 et 2 313 537 entre l'avenue du Vallon et l'avenue Louise

9- Environnement -

10- Urbanisme (10.1 à 10.25 : *Attendu les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme lors de ses rencontres des 6 et 8 mai 2013*)

10.1- 57-59, rue Robert, lot 2 315 209 : « Gestion Gilles Malo » Nouvelle construction, plans 2013-068

10.2- 179, avenue Saint-Denis : Démolition et reconstruction, plans 2013-069

10.3- 228, rue Principale : « 9226-0074 Québec inc. » Reconstruction, plans 2013-070

10.4- 75, avenue de la Gare, bloc O-1 : « La Cage aux Sports » Auvents, plans 2013-071

10.5- 201, chemin Jean-Adam : « Gestion Centre St-Sauveur » Nouvelles constructions phase III (2 bâtiments), plans 2013-072

10.6- 86 A, avenue de la Gare : « Amir » Enseigne à plat, plans 2013-073

10.7- 191, chemin du Lac-Millette : « Levi's » Enseigne communautaire, plans 2013-074

10.8- 31, avenue de la Gare : « Galerie d'art Robert Leclerc » Enseigne suspendue, plans 2013-075

10.9- 68-70, avenue de la Gare : « Gestion Centre St-Sauveur » Structure communautaire, plans 2013-076

10.10- 23, avenue de l'Église : « Galerie d'art Alain Hechavarria » Enseigne sur poteau, plans 2013-077

10.11-90, avenue Aubry : « Esthétique Plus » Enseigne sur poteaux, plans 2013-078

10.12-150, rue Principale : « C.S.S.S. des Pays-d'en-Haut » Enseigne sur poteaux, plans 2013-079

10.13-206, rue Principale : « Le carré des saveurs » Auvent, plans 2013-080

10.14-75, avenue de la Gare, bloc P : « Starbucks » Enseignes à plat et directionnelle et vitrine, plans 2013-081

10.15-2 505, chemin Jean-Adam : « Les entreprises Claude Rodrigue inc. » Enseigne à plat, plans 2013-082

10.16-27, avenue de la Gare : « Chocolaterie les Ateliers de la Berge » Enseigne projetante, plans 2013-083

10.17-279, rue Principale : « 9086-6070 Québec inc. » Structure, plans 2013-084

10.18-75, avenue de la Gare, bloc O-1 : « La Cage aux Sports » Enseigne à plat et lettrage sur auvents, plans 2013-085

10.19-18, avenue de la Gare : « Maître Glacier » Enseigne sur poteau, plans 2013-086

10.20-36, avenue de la Gare, local 103 : « Studio Power Coach » Nouvel emplacement, plans 2013-087

10.21-Demande de lotissement : Sommet de la Marquise : « 9251-7796 Québec inc. » Lots 5 290 700 et 5 290 701, plans 2013-088

10.22-Demande de lotissement : Sommet de la Marquise : « 9251-7796 Québec inc. » Lots 5 238 530 à 5 238 555, plans 2013-089

10.23-Demande de lotissement : Chemin Doris : « 9196-2241 Québec inc. » Lots 5 299 518 et 5 299 519, plans 2013-090

10.24-Demande de lotissement : Rue Viviane : Lots 5 259 677, plans 2013-091

10.25-Dérogation mineure accord de principe : Rue Principale : « Le Groupe Interra inc.» Plans 2013-092

10.26-Lotissement 450 chemin Albert-Duquesne lots 303-69 et 303-70, plans 2013-065

10.27-Dérogation mineure 10, avenue Lafleur Sud : « 9268-2665 Québec inc. » Plans 2013-063 *Période de question sur la dérogation mineure seulement*

10.28-Dérogation mineure: 95 De L'Église Plans 2013-066 *Période de question sur la dérogation mineure seulement*

10.29-Annulation de constat d'infraction

10.30-Dépôt et présentation des statistiques de construction au 30 avril 2013

11- Vie Communautaire

11.1- Subvention 2013 Écluse des Laurentides pour les services d'un travailleur de rues

12- Ressources Humaines

12.1- Suite à une vacance : Engagement d'un employé permanent journalier entretien de parcs et patinoire

12.2- Embauche personnel camps de jour été 2013

12.3- Permanence neuf (9) mois poste d'horticulteur

12.4- Embauche surnuméraires service des travaux publics et génie

12.5- Embauche d'un pompier à temps partiel

12.6- Embauche d'un préposé temporaire aux installations récréatives

13- Correspondance

13.1- Tournoi de golf au profit de la Fabrique de l'église de Saint-Sauveur : Comme par les années passées, la Ville se procure quatre (4) billets à titre de soutien à cet organisme

13.2- Tournoi de golf au profit de la Chambre de Commerce de la Vallée de Saint-Sauveur: Comme par les années passées, la Ville se procure quatre (4) billets à titre de soutien à cet organisme

13.3- Tournoi de golf de la Ville de L'Estérel: Comme par les années passées, la Ville se procure un (1) billet à titre de soutien aux organismes à but non lucratif de la municipalité de L'Estérel

13.4- Tournoi de golf de la Ville de Sainte-Adèle Comme par les années passées, la Ville se procure un (1) billet à titre de soutien aux organismes à but non lucratif de la Ville de Sainte Adèle

13.5- Tournoi de golf de la Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard : Comme par les années passées, la Ville se procure un (1) billet à titre de soutien aux organismes à but non lucratif de la Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard

13.6- Souper bénéfice au profit de la Société d'Histoire et de généalogie des Pays-d'en-Haut : Comme par les années passées, la Ville se procure quatre (4) billets à titre de soutien à cet organisme

13.7- Club Optimiste : demande pour la tenue de la course de boîte à savon le 8 septembre 2013

13.8- Tourisme Laurentides adhésion 2012-2013

13.9- Tournoi de golf des Maires de Saint-Sauveur/Piedmont : Comme par les années passées, la Ville se procure cinq (5) billets pour les membres du conseil afin de participer au tournoi de golf des Maires de Saint-Sauveur/Piedmont

13.10- Souper-conférence du SADC des Laurentides (28 mai 2013) la Ville se procure deux (2) billets pour les membres du conseil afin de participer à ce souper-conférence

14- Points nouveaux

14.1- Autorisation pour la signature d'un protocole d'entente pour la construction du prolongement de la Doris

14.2- Abandon de servitude terrains Les Développements Nordican inc et als

14.3- Remise de dépôt de garantie Équipe Laurence pour le trottoir rue Guindon

14.4- Paiement de facture Équipe Landco pour le réservoir d'eau au Mont-Habitant

15- **Période de question du public (L.C.V. 322)**

16- **Levée de l'assemblée**

PÉRIODE DE QUESTIONS

En conformité avec l'article 322 de la *Loi sur les Cités et Villes*, une période de question est mise à la disposition de l'assistance et le conseil prend bonne note des différents commentaires émis par les personnes présentes.

RÉSOLUTION 237-05-2013 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA** **SÉANCE ORDINAIRE DU 15 AVRIL 2013**

ATTENDU : Qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 avril 2013 a été remise à chaque membre du conseil au moins vingt-quatre heures avant la présente séance conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu;

QUE : Le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 avril 2013 est approuvé tel que déposé.

RÉSOLUTION 238-05-2013 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA** **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 AVRIL 2013**

ATTENDU : Qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 avril 2013 a été remise à chaque membre du conseil au moins vingt-quatre heures avant la présente séance conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu;

QUE : Le procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 avril 2013 est approuvé tel que déposé.

RÉSOLUTION 239-05-2013 **ADOPTION DU RÈGLEMENT** **NUMÉRO 225-A-03-2013 AMENDANT** **LE RÈGLEMENT DE PIIA NUMÉRO 225-2008**

ATTENDU: Qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 18 mars 2013;

ATTENDU: Qu'un projet de règlement a été adopté par résolution à la séance ordinaire du Conseil tenue le 18 mars 2013;

ATTENDU: Qu'une demande de dispense de lecture a été présentée lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 18 mars 2013;

ATTENDU : Qu'une assemblée de consultation et d'information s'est tenue le 15 avril 2013;

ATTENDU: Que les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture ;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le règlement numéro 225-A-03-2013 amendant le règlement de PIIA 225-2008 de la Ville de Saint-Sauveur est adopté.

RÉSOLUTION 240-05-2013
ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 303-B-2013
AMENDANT LE RÈGLEMENT
RELATIF À L'ENLÈVEMENT, AU TRANSPORT
ET À LA DISPOSITION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu;

QUE : Le règlement numéro 303-B-2013 amendant le règlement relatif à l'enlèvement, au transport et à la disposition des matières résiduelles est adopté.

RÉSOLUTION 241-05-2013
ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 385-2013
ABROGEANT LE RÈGLEMENT 372-2012
DÉCRÉTANT LE REMPLACEMENT DU RÉSEAU
D'AQUEDUC SUR UNE SECTION DE LA RUE PRINCIPALE

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le règlement numéro 385-2013 abrogeant le règlement 372-2012 décrétant le remplacement du réseau d'aqueduc sur une section de la rue Principale est adopté.

AVIS DE MOTION 242-05-2013
RÈGLEMENT NUMÉRO 222-Q-05-2013
AMENDEMENT AU RÈGLEMENT
DE ZONAGE 222-2008

Monsieur le conseiller Claude Rodrigue donne avis de motion à l'effet qu'il présentera, lors d'une séance subséquente, un règlement numéro 222-Q-05-2013 décrétant un amendement au règlement de zonage 222-2008 pour permettre les garderies dans la zone P219. Monsieur le conseiller Claude Rodrigue demande également dispense de lecture.

RÉSOLUTION 243-05-2013
ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 222-Q-05-2013
AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 222-2008

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE : Le projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 222-Q-05-2013 pour permettre les garderies dans la zone P219 est adopté.

AVIS DE MOTION 244-05-2013
RÈGLEMENT NUMÉRO SQ-03D-2013
AMENDEMENT AU RÈGLEMENT
DE CIRCULATION ET STATIONNEMENT

Monsieur le conseiller Claude Rodrigue donne avis de motion à l'effet qu'il présentera, lors d'une séance subséquente, un règlement numéro SQ-03D-2013 décrétant un amendement au règlement de circulation et stationnement pour permettre le stationnement du côté est de la rue Saint-Denis au niveau du 94 Saint-Denis. Monsieur le conseiller Claude Rodrigue demande également dispense de lecture.

AVIS DE MOTION 245-05-2013
RÈGLEMENT NUMÉRO 223-A-05-2013
AMENDEMENT AU RÈGLEMENT
DE LOTISSEMENT 223-2008

Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera, lors d'une séance subséquente, un règlement numéro 223-A-05-2013 décrétant un amendement au règlement de lotissement 223-2008 pour abroger l'article 59 relatif aux opérations cadastrales impliquant des lots non protégés par droits acquis. Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn demande également dispense de lecture.

RÉSOLUTION 246-05-2013
ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 223-A-05-2013
AMENDANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 223-2008

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimentement résolu;

QUE : Le projet de règlement amendant le règlement de lotissement numéro 223-A-05-2013 pour abroger l'article 59 relatif aux opérations cadastrales impliquant des lots non protégés par droits acquis est adopté.

AVIS DE MOTION 247-05-2013
RÈGLEMENT NUMÉRO 222-R-05-2013
AMENDEMENT AU RÈGLEMENT
DE ZONAGE 222-2008

Monsieur le conseiller Luc Leblanc donne avis de motion à l'effet qu'il présentera, lors d'une séance subséquente, un règlement numéro 222-R-05-2013 décrétant un amendement au règlement de zonage 222-2008 pour interdire les gazons, pelouse ou herbe synthétique. Monsieur le conseiller Luc Leblanc demande également dispense de lecture.

RÉSOLUTION 248-05-2013
ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 222-R-05-2013
AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 222-2008

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimentement résolu;

QUE : Le projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 222-R-05-2013 pour interdire les gazons, pelouse ou herbe synthétique est adopté.

RÉSOLUTION 249-05-2013
ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS
À LA SUITE DES DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt numéros 508-2002, 499-2001, 130-2005, 139-2005, 165-2006, 168-2006, 183-2007, 318-91, 318-2010, 355-2011 et 373-2012, la Ville de Saint-Sauveur souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Sauveur a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 4 juin 2013, au montant de 4 088 000 \$;

ATTENDU Qu'à la suite de cette demande, la Ville de Saint-Sauveur a reçu les soumissions détaillées ci-dessous:

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
Financière Nationale inc Banque	98,728	239 000 \$	1.40%	2014	2,39737%
		244 000 \$	1.50%	2015	
		250 000 \$	1.75%	2016	
		256 000 \$	1.90%	2017	
		3 099 000 \$	2.15%	2018	
Marchés Mondiaux CIBC inc	98,71	239 000 \$	1.40%	2014	2,44572%
		244 000 \$	1.50%	2015	
		250 000 \$	1.70%	2016	
		256 000 \$	1.95%	2017	
		3 099 000 \$	2.20%	2018	
Valeurs Mobilières Desjardins inc	98,253	239 000 \$	1.35%	2014	2,46428%
		244 000 \$	1.40%	2015	
		250 000 \$	1.70%	2016	
		256 000 \$	1.90%	2017	
		3 099 000 \$	2.10%	2018	
Valeurs Mobilières Banque Laurentienne inc	98,2319	239 000 \$	1.45%	2014	2,56327%
		244 000 \$	1.50%	2015	
		250 000 \$	1.70%	2016	
		256 000 \$	1.95%	2017	
		3 099 000 \$	2.20%	2018	

ATTENDU QUE l'offre provenant de Financière Banque Nationale inc s'est avérée la plus avantageuse.

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu;

QUE l'émission d'obligations au montant de 4 088 000 \$ de la Ville de Saint-Sauveur soit adjugée à Financière Banque Nationale inc.;

QUE demande soit faite à ce dernier de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE le maire et le trésorier soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».

RÉSOLUTION 250-05-2013 **FINANCEMENT COURTE ÉCHÉANCE**

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu;

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 4 088 000 \$, effectué en vertu des règlements numéros 508-2002, 499-2001, 130-2005, 139-2005, 165-2006, 168-2006, 183-2007, 318-91, 318-2010, 355-2011 et 373-2012, la Ville de Saint-Sauveur émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

cinq (5) ans (à compter du 4 juin 2013); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2019 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 130-2005, 139-2005, 165-2006, 168-2006, 183-2007, 318-2010, 355-2011 et 373-2012, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

RÉSOLUTION 251 -05-2013 **CONCORDANCE**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Saint-Sauveur souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, un montant total de 4 088000 \$:

RÈGLEMENTS D'EMPRUNT #	POUR UN MONTANT DE \$
318-1991	29 200 \$
499-2001	12 954 \$
508-2002	57 900 \$
130-2005	712 200 \$
139-2005	292 870 \$

165-2006	960 100 \$
168-2006	1 362 646 \$
183-2007	165 500 \$
318-2010	340 333 \$
355-2011	101 152 \$
373-2012	53 145 \$

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises.

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu;

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 4 088 000 \$;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 4 juin 2013;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS ;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destinée aux entreprises »;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante : Caisse Populaire de la Vallée 208 Principale Saint-Sauveur J0R 1R0;

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement, le 4 juin et le 4 décembre de chaque année;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7);

QUE les obligations soient signées par le maire et le trésorier. La Ville de Saint-Sauveur, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

RÉSOLUTION 252-05-2013
MANDAT BUREAU DE NOTAIRE SERVITUDE AQUEDUC/ÉGOUT
FACE AU 2141 JEAN-ADAM
SÛRETÉ DU QUÉBEC

ATTENDU Que La Ville de Saint-Sauveur a procédé à la construction des réseaux d'aqueduc et d'égout le long du chemin Jean-Adam (route 364);

ATTENDU Que lors de la construction il y a eu empiètement sur le lot 3 430 836;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Claude Rodrigue et unanimement résolu;

QUE : Monsieur le Maire et le greffier sont autorisés à signer pour et au nom de la ville de Saint-Sauveur tous les documents pertinents aux fins de la servitude d'empiètement sur le lot 3 430 836 pour la construction des réseaux d'aqueduc et d'égout le long du chemin Jean-Adam (route 364) le tout tel que présenté dans une description technique préparée par Richard Barry, arpenteur-géomètre, datée du 19 avril 2013 sous le numéro des minutes 5625.

Le bureau de Mme la notaire Lucie Béliveau soit mandaté pour rédiger tous les documents pertinents aux fins de la présente servitude.

RÉSOLUTION 253-05-2013
MOBILISATION DU MILIEU MUNICIPAL
POUR LE PROJET DE LOI-CADRE
SUR LA DÉCENTRALISATION AU PRINTEMPS 2013

ATTENDU QUE, plus que jamais, le développement des régions du Québec passe par une véritable décentralisation des pouvoirs pertinents au développement local et régional et répond au vœu des élus municipaux d'occuper d'une façon dynamique le territoire en ayant en mains les leviers essentiels pour assurer le développement durable des collectivités locales et supralocales;

ATTENDU QUE la Fédération québécoise des municipalités travaille depuis plus de 20 ans à faire reconnaître l'importance que représente l'enjeu de la décentralisation dans l'occupation dynamique du territoire et le rôle déterminant des MRC dans la réussite de cette décentralisation;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec, par la voix de sa première ministre lors du discours inaugural en novembre 2012, s'est engagé à adopter une loi-cadre sur la décentralisation au cours de son présent mandat, engagement confirmé par la nomination d'un sous-ministre associé aux Régions au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, dédié à l'élaboration du projet de loi-cadre sur la décentralisation annoncé pour le printemps 2013;

ATTENDU QUE la première ministre, madame Pauline Marois, réaffirmait son intention, lors du Congrès de la Fédération québécoise des municipalités du mois de septembre 2012, à l'effet d'adopter une loi-cadre sur la décentralisation dans un horizon court;

ATTENDU QUE le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Sylvain Gaudreault, confirmait à la FQM cet engagement de présenter dès ce printemps une loi-cadre sur la décentralisation;

ATTENDU QUE l'une des plus grandes réussites du Québec en matière de décentralisation, et ce à l'échelon de la MRC, est la Politique nationale de la ruralité dont le succès a été amplement reconnu par

l'Organisation de coopération et de développement économique dans son examen des politiques rurales du Québec réalisé en juin 2010;

ATTENDU QUE l'Organisation de coopération et de développement économiques concluait ce rapport en affirmant que « Le Québec doit renforcer le pouvoir politique supralocal » précisant que selon le principe de la subsidiarité, la MRC est le niveau administratif le plus pertinent pour une approche territoriale renforcée et porteuse d'avenir;

ATTENDU QUE plusieurs politiques et programmes gouvernementaux, en plus de la Politique nationale de la ruralité, reconnaissent déjà l'échelon supralocal (MRC) comme niveau pertinent de délégation de responsabilités et de compétences tels les schémas d'aménagement et de développement des territoires, les schémas de couverture de risques, la gestion des matières résiduelles et la gestion du transport collectif;

ATTENDU QUE l'entité MRC est le lieu reconnu de la complémentarité rurale-urbaine dimension incontournable d'une dynamique territoriale forte qui se doit d'être reconnue et inscrite dans la future loi-cadre sur la décentralisation;

ATTENDU QUE les associations municipales ont signé, en 2004, un protocole d'entente avec le gouvernement du Québec dans le but d'entamer le processus de décentralisation, mais que celui-ci ne s'est jamais véritablement concrétisé;

ATTENDU QUE la Fédération québécoise des municipalités déposait un mémoire en 2005 plaidant pour un projet de loi-cadre sur la décentralisation « Pour un État de proximité et une autonomie des communautés » suite à une large consultation de ses membres et où l'on affirmait que toute démarche de décentralisation devrait tendre au renforcement des MRC, les reconnaissant comme lieu privilégié de la démocratie locale et du transfert de compétences pour une dynamique accrue des territoires;

ATTENDU QU'en 2010, la Fédération québécoise des municipalités réitérait la volonté que la MRC soit l'instance reconnue dans la mise en œuvre de la Loi-cadre sur l'occupation et la vitalité des territoires, et que cette résolution a reçu l'appui de plus de 600 municipalités et MRC;

ATTENDU QUE le *momentum* politique actuel sans précédent et l'invitation du présent gouvernement de concrétiser la décentralisation et ainsi doter les régions de véritables leviers essentiels à leur développement;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

DE DEMANDER au gouvernement du Québec de déposer son projet de loi-cadre sur la décentralisation au printemps 2013;

DE CONFIRMER dans cette Loi l'échelon supralocal qu'est la MRC comme lieu de la décentralisation pour assurer le développement durable des territoires du Québec;

D'ACHEMINER copie de la présente résolution à la première ministre, Mme Pauline Marois, au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Sylvain

Gaudreault, aux partenaires de la ruralité, à la Fédération québécoise des municipalités.

RÉSOLUTION 254-05-2013
AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION 110-03-2013
ACQUISITION D'UNE CHARGEUSE/RÉTROCAVEUSE

ATTENDU La résolution 110-03-2013 décrétant l'acquisition d'une chargeuse/rétrocaveuse pour l'écocentre;

ATTENDU Que dans ladite résolution il est fait mention que les argents pour la participation de la Ville de Saint-Sauveur provient du budget 2013;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Claude Rodrigue et unanimement résolu;

QUE : La résolution 110-03-2013 est amendé pour y lire que les argents pour la participation de la Ville de Saint-Sauveur à l'acquisition d'une chargeuse/rétrocaveuse pour l'écocentre proviennent du fonds de roulement et non du budget 2013.

RÉSOLUTION 255-05-2013
PAIEMENT DE LA FACTURE
AUDIT RAPPORT FINANCIER 2012

ATTENDU Le rapport au conseil du trésorier en date du 14 mai 2013;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le trésorier soit autorisé à effectuer le paiement des honoraires d'audit du rapport financier 2012 au bureau de Richard Deslauriers C.A. au montant de 19 540 \$ taxes incluses.

RÉSOLUTION 256-05-2013
RENOUVELLEMENT DE MANDAT
VÉRIFICATEUR EXTERNE

ATTENDU L'article 108 de la Loi sur les Cités et Villes concernant la nomination du vérificateur externe de la Ville de Saint-Sauveur;

ATTENDU L'offre de service reçu du bureau de Richard Deslauriers le vérificateur externe actuel;

ATTENDU Le rapport au conseil du trésorier en date 7 mai 2013;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Les services du bureau de Richard Deslauriers C.A. soient retenus à titre de vérificateur externe pour l'année 2013 pour un montant de 19 624,76 \$ taxes incluses.

RÉSOLUTION 257-05-2013
AUTORISER UNE DEMANDE
D'AIDE FINANCIÈRE

ATTENDU L'arrêté du ministre de la Sécurité publique du Québec relativement à la tempête de neige survenue le 21 décembre 2012 décrétant que la Ville de Saint-Sauveur fait partie des villes mentionnées audit arrêté;

ATTENDU Que la Ville de Saint-Sauveur a dû engendrer des coûts supplémentaires liés à cette tempête;

ATTENDU le rapport au conseil du trésorier en date du 9 mai 2013;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu;

QUE : Le directeur général soit autorisé à présenter pour et au nom de la Ville de Saint-Sauveur une demande d'aide financière selon le programme général d'aide financière lors des sinistres réels pour la tempête de neige du 21 décembre 2012.

COMMENTAIRE 258-05-2013
REDDITION SEMESTRIELLE 2013-01 (DÉPÔT)

Tel que prescrit par l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*, le trésorier dépose au conseil municipal deux états comparatifs portant sur les revenus et dépenses de la municipalité.

COMMENTAIRE 259-05-2013
CERTIFICAT DU GREFFIER
RÈGLEMENT 384-2013

Dépôt du certificat du greffier concernant la procédure d'enregistrement tenue le 8 mai 2013 pour les règlements 384-2013 pour l'adoption du règlement d'emprunt pour l'acquisition d'un chargeur-souffleur et d'un camion de déneigement (714 840 \$).

Le nombre de signature de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin référendaire est de 500.

Le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de 0.

Conséquemment le règlement 384-2013 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

RÉSOLUTION 260-05-2013
SIGNATURE D'UNE SERVITUDE D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT
SANITAIRE ET PLUVIAL AVEC DOMAINE NYMARK

ATTENDU Le projet de développement «Domaine Nymark» sur les lots 1284 et 1285;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu;

QUE : Monsieur le Maire et le greffier soient autorisés à signer les documents établissant les servitudes permettant à la Ville de procéder avec l'entretien et le maintien des réseaux d'aqueduc, d'égout sanitaire et pluvial futurs du secteur du Domaine Nymark.

RÉSOLUTION 261-05-2013
AMENDEMENT À L'ENTENTE
AVEC LA VILLE DE SAINTE-ADELE
POUR LA COUR MUNICIPALE

ATTENDU que la Ville de Saint-Sauveur est desservie par la cour municipale commune de la Ville de Sainte-Adèle ;

ATTENDU qu'une cour municipale a compétence pour traiter les infractions sommaires commises en vertu du Code criminel ;

ATTENDU que la Ville de Saint-Sauveur désire s'entendre avec le Ministre de la justice et le Directeur des poursuites criminelles et pénales pour assumer la responsabilité et la gestion de la poursuite de certaines infractions criminelles par la Sûreté du Québec de la MRC des Pays d'en Haut devant la cour municipale commune de la Ville de Sainte-Adèle ;

ATTENDU que la Ville de Saint-Sauveur désire conserver les amendes et les frais provenant des condamnations imposées devant la cour municipale pour les infractions au Code criminel faisant l'objet du protocole de poursuite ;

ATTENDU que le traitement par la cour municipale de certaines infractions criminelles commises sur le territoire de la Ville de Saint-Sauveur peut contribuer à développer une justice de proximité pour ses citoyens ;

ATTENDU que la Ville de Saint-Sauveur demande à ce que toutes les infractions commises sur son territoire et étant sous la juridiction de la cour municipale commune de la Ville de Sainte-Adèle soient soumises à ladite cour ;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE L'Entente relative à la propriété des amendes découlant de la poursuite de certaines infractions criminelles devant la cour municipale commune de la Ville de Sainte-Adèle et déposée soit entérinée pour une période de deux ans à compter de la signature de toutes les parties ;

Que Monsieur le maire et le greffier soient autorisés à signer ladite entente.

RÉSOLUTION 262-05-2013
APPROBATION – LISTE DES CHÈQUES
À ÉMETTRE

ATTENDU : Le dépôt du rapport au conseil du trésorier en date du 16 mai 2013;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Gilles Léonard et unanimement résolu;

QUE: La liste des chèques à émettre (nos 32696 à 32998) pour la période du 11 avril 2013 au 15 mai 2013 au montant de 875 539,89 \$ est acceptée.

RÉSOLUTION 263-05-2013
LIBÉRATION DE RETENUE

ATTENDU : La retenue effectuée concernant les travaux d'éclairage de rues pour la revitalisation du Centre-Ville par la compagnie Néoelect Le Saux inc;

ATTENDU : Que les travaux ont été effectués en conformité avec les documents d'appel d'offres;

ATTENDU : Le rapport au conseil du directeur général en date du 23 avril 2013;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu;

QU' Une partie de la retenue concernant les travaux d'éclairage de rues pour la revitalisation du Centre-Ville au montant de 5 345,21 \$ taxes en sus soit remise à la compagnie Néoelect Le Saux inc, les travaux ayant été effectués en conformité avec les documents d'appel d'offres.

RÉSOLUTION 264-05-2013
MANDAT POUR LE DÉPÔT AU MDDEP
D'UNE DEMANDE EN RELATION AVEC DES
PROLONGEMENTS DU RÉSEAU D'AQUEDUC

ATTENDU : Les projets de prolongement des réseaux d'aqueduc sur la rue Principale entre la station de surpression angle des Érables et l'avenue Louise et sur la rue Guy sur les terrains 334-201 et 2 313 537 entre l'avenue du Vallon et l'avenue Louise;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Claude Rodrigue et unanimement résolu;

QUE : La Ville de Saint-Sauveur autorise la firme d'ingénieur conseil Équipe Laurence à soumettre une demande au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour la réalisation des travaux de prolongements du réseau d'aqueduc sur la rue Principale entre la station de surpression angle des Érables et l'avenue Louise et sur la rue Guy sur les terrains 334-201 et 2 313 537 entre l'avenue du Vallon et l'avenue Louise;

Également La Ville de Saint-Sauveur s'engage à transmettre au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur de la firme d'ingénieur conseil Équipe Laurence quant à la conformité avec l'autorisation accordée.

RÉSOLUTION 265-05-2013
57-59, RUE ROBERT, LOT 2 315 209 : « GESTION GILLES MALO »
NOUVELLE CONSTRUCTION, PLANS 2013-068

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2013-0168 présentée le 11 avril 2013 pour la propriété du 57-59 rue Robert lot 2 315 209;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU l'appréciation faite par le comité, lors de la séance régulière du 6 mai 2013, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2013-068, déposés en soutien à la demande de permis de nouvelle construction pour le 57-59 Robert lot 2 315 209.

RÉSOLUTION 266-05-2013
179, AVENUE SAINT-DENIS :
DÉMOLITION ET CONSTRUCTION, PLANS 2013-069

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2013-0125 et 2013-0126 présentée le 22 mars 2013 pour la propriété du 179 avenue Saint-Denis;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à ces demandes;

ATTENDU l'appréciation faite par le comité, lors de la séance régulière du 6 mai 2013, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés aux demandes;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2013-069, déposés en soutien à la demande de permis de démolition et construction pour le 179 avenue Saint-Denis.

RÉSOLUTION 267-05-2013
228, RUE PRINCIPALE : « 9226-0074 QUÉBEC INC. »
CONSTRUCTION, PLANS 2013-070

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2013-0204 présentée le 19 avril 2013 pour la propriété du 228 rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU l'appréciation faite par le comité, lors de la séance régulière du 6 mai 2013, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2013-070, déposés en soutien à la demande de permis de construction pour le 228 Principale.

RÉSOLUTION 268-05-2013
75, AVENUE DE LA GARE, BLOC O-1 :
« LA CAGE AUX SPORTS » AUVENTS, PLANS 2013-071

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2013-0230 présentée le 24 avril 2013 pour la propriété du 75 avenue de la Gare Bloc-O-1;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU l'appréciation faite par le comité, lors de la séance régulière du 6 mai 2013, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2013-071, déposés en soutien à la demande de permis d'auvents pour le 75 avenue de la Gare Bloc-O-1.

RÉSOLUTION 269-05-2013
201, CHEMIN JEAN-ADAM : « GESTION CENTRE ST-SAUVEUR »
NOUVELLES CONSTRUCTIONS PHASE III (2 BÂTIMENTS),
PLANS 2013-072

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2013-0233 présentée le 2 mai 2013 pour la propriété du 201, chemin Jean-Adam ;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU l'appréciation faite par le comité, lors de la séance régulière du 6 mai 2013, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2013-072, déposés en soutien à la demande de permis de nouvelles constructions phase III (2 bâtiments) pour le 201 chemin Jean-Adam.

RÉSOLUTION 270-05-2013
86 A, AVENUE DE LA GARE : « AMIR »
ENSEIGNE À PLAT, PLANS 2013-073

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2013-0139 présentée le 2 avril 2013 pour la propriété du 86 A, avenue de la Gare;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU l'appréciation faite par le comité, lors de la séance régulière du 8 mai 2013, quant à la rencontre de l'objectif et des critères

d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2013-073, déposés en soutien à la demande de permis d'enseigne à plat pour la propriété 86A avenue de la Gare.

RÉSOLUTION 271-05-2013
191, CHEMIN DU LAC-MILLETTE : « LEVI'S »
ENSEIGNE COMMUNAUTAIRE, PLANS 2013-074

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2013-044 présentée le 30 janvier 2013 pour la propriété du 191 chemin du Lac Millette;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU l'appréciation faite par le comité, lors de la séance régulière du 8 mai 2013, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2013-074, déposés en soutien à la demande de permis d'enseigne communautaire pour le 191 chemin du Lac Millette.

RÉSOLUTION 272-05-2013
31, AVENUE DE LA GARE : « GALERIE D'ART ROBERT LECLERC »
ENSEIGNE SUSPENDUE, PLANS 2013-075

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2013-0148 présentée le 8 avril 2013 pour la propriété du 31 avenue de la Gare;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU l'appréciation faite par le comité, lors de la séance régulière du 8 mai 2013, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2013-075, déposés en soutien à la demande de permis d'enseigne suspendue pour le 31 avenue de la Gare.

RÉSOLUTION 273-05-2013
68-70, AVENUE DE LA GARE : « GESTION CENTRE ST-SAUVEUR »
STRUCTURE COMMUNAUTAIRE, PLANS 2013-076

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2013-0164 présentée le 15 avril 2013 pour la propriété des 68-70 avenue de la Gare;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU l'appréciation faite par le comité, lors de la séance régulière du 8 mai 2013, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2013-076, déposés en soutien à la demande de permis de structure communautaire pour les 68-70 avenue de la Gare.

RÉSOLUTION 274-05-2013
23, AVENUE DE L'ÉGLISE :
« GALERIE D'ART ALAIN HECHAVARRIA »
ENSEIGNE SUR POTEAU, PLANS 2013-077

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2013-0169 présentée le 23 mars 2013 pour la propriété du 23 avenue de l'Église;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU l'appréciation faite par le comité, lors de la séance régulière du 8 mai 2013, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2013-077, déposés en soutien à la demande de permis d'enseigne sur poteau pour le 23 de l'Église.

RÉSOLUTION 275-05-2013
90, AVENUE AUBRY : « ESTHÉTIQUE PLUS »
ENSEIGNE SUR POTEAUX, PLANS 2013-078

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2013-0167 présentée le 15 avril 2013 pour la propriété du 90 avenue Aubry;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU l'appréciation faite par le comité, lors de la séance régulière du 8 mai 2013, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2013-078, déposés en soutien à la demande de permis d'enseigne sur poteaux pour le 90 avenue Aubry.

RÉSOLUTION 276-05-2013
150, RUE PRINCIPALE : « C.S.S.S. DES PAYS-D'EN-HAUT »
ENSEIGNE SUR POTEAUX, PLANS 2013-079

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2013-0170 présentée le 16 avril 2013 pour la propriété du 150 rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU l'appréciation faite par le comité, lors de la séance régulière du 8 mai 2013, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2013-079, déposés en soutien à la demande de permis d'enseigne sur poteaux pour le 150 rue Principale.

RÉSOLUTION 277-05-2013
206, RUE PRINCIPALE : « LE CARRÉ DES SAVEURS »
AUVENT, PLANS 2013-080

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2013-0232 présentée le 11 avril 2013 pour la propriété du 206 rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU l'appréciation faite par le comité, lors de la séance régulière du 8 mai 2013, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2013-080, déposés en soutien à la demande de permis d'auvent pour le 206 rue Principale.

RÉSOLUTION 278-05-2013
75, AVENUE DE LA GARE, BLOC P : « STARBUCKS »
ENSEIGNES À PLAT ET DIRECTIONNELLE ET VITRINE,
PLANS 2013-081

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2013-0171 présentée le 22 mars 2013 pour la propriété du 75 de la Gare Bloc P;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU l'appréciation faite par le comité, lors de la séance régulière du 8 mai 2013, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2013-081, déposés en soutien à la demande de permis d'enseignes à plat et directionnelle et vitrine pour le 75 de la Gare Bloc P.

Monsieur le conseiller Claude Rodrigue se retire des discussions concernant le point suivant de l'ordre du jour.

RÉSOLUTION 279-05-2013
2 505, CHEMIN JEAN-ADAM :
« LES ENTREPRISES CLAUDE RODRIGUE INC. »
ENSEIGNE À PLAT, PLANS 2013-082

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2013-0182 présentée le 18 avril 2013 pour la propriété du 2505 chemin Jean-Adam;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU l'appréciation faite par le comité, lors de la séance régulière du 8 mai 2013, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2013-082, déposés en soutien à la demande de permis d'enseigne à plat pour le 2505 chemin Jean-Adam.

RÉSOLUTION 280-05-2013
27, AVENUE DE LA GARE :
« CHOCOLATERIE LES ATELIERS DE LA BERGE »
ENSEIGNE PROJÉTANTE, PLANS 2013-083

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2013-0198 présentée le 23 avril 2013 pour la propriété du 27 avenue de la Gare;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU l'appréciation faite par le comité, lors de la séance régulière du 8 mai 2013, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2013-083, déposés en soutien à la demande de permis d'enseigne projetante pour le 27 avenue de la Gare.

RÉSOLUTION 281-05-2013
279, RUE PRINCIPALE :
« 9086-6070 QUÉBEC INC. »
STRUCTURE, PLANS 2013-084

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2013-0205 présentée le 24 avril 2013 pour la propriété du 279 rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU l'appréciation faite par le comité, lors de la séance régulière du 8 mai 2013, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2013-084, déposés en soutien à la demande de permis de structure pour le 279 Principale.

RÉSOLUTION 282-05-2013
75, AVENUE DE LA GARE, BLOC O-1 :
« LA CAGE AUX SPORTS »
ENSEIGNE À PLAT ET LETTRAGE SUR AUVENTS, PLANS 2013-085

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2013-0231 présentée le 24 avril 2013 pour la propriété du 75 avenue de la Gare Bloc-O-1;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU l'appréciation faite par le comité, lors de la séance régulière du 8 mai 2013, quant à la rencontre de l'objectif et des critères

d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2013-085, déposés en soutien à la demande de permis d'enseigne à plat et lettrage sur auvent pour le 75 de la Gare Bloc-O-1.

RÉSOLUTION 283-05-2013
18, AVENUE DE LA GARE :
« MAÎTRE GLACIER » ENSEIGNE SUR POTEAU,
PLANS 2013-086

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2013-0218 présentée le 25 avril 2013 pour la propriété du 18 avenue de la Gare;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU l'appréciation faite par le comité, lors de la séance régulière du 8 mai 2013, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2013-086, déposés en soutien à la demande de permis d'enseigne sur poteau pour le 18 de la Gare.

RÉSOLUTION 284-05-2013
36, AVENUE DE LA GARE, LOCAL 103 :
« STUDIO POWER COACH » NOUVEL EMPLACEMENT,
PLANS 2013-087

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2013-0226 présentée le 26 avril 2013 pour la propriété du 36 avenue de la Gare local 103;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU l'appréciation faite par le comité, lors de la séance régulière du 8 mai 2013, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2013-087, déposés en soutien à la demande de permis de nouvel emplacement pour le 36 de la Gare local 103.

RÉSOLUTION 285-05-2013
LOTISSEMENT SOMMET DE LA MARQUISE :
« 9251-7796 QUÉBEC INC. »
LOTS 5 290 700 ET 5 290 701, PLANS 2013-088

ATTENDU l'application du règlement sur le lotissement no 223-2008 à la demande de subdivision 2013-1020, présentée le 11 avril 2013 pour la propriété située sur l'avenue Alary lots 5 290 700 et 5 290 701;

ATTENDU que le déploiement de ce projet se réalise par la signature d'une entente relativement à la mise en place d'infrastructures;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2013-088, déposés en soutien à la demande de permis de lotissement pour la propriété située sur l'avenue Alary lots 5 290 700 et 5 290 701.

RÉSOLUTION 286-05-2013
LOTISSEMENT SOMMET DE LA MARQUISE :
« 9251-7796 QUÉBEC INC. »
LOTS 5 238 530 À 5 238 555, PLANS 2013-089

ATTENDU l'application du règlement sur le lotissement no 223-2008 à la demande de subdivision 2013-1016, présentée le 11 avril 2013 pour la propriété située sur l'avenue Alary lots 5 238 530 à 5 238 555;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2013-089, déposés en soutien à la demande de permis de lotissement et la proposition de cession aux fins de contribution au fonds de parcs et terrains de jeux pour la propriété située sur l'avenue Alary lots 5 238 530 à 5 238 555.

RÉSOLUTION 287-05-2013
LOTISSEMENT : CHEMIN DORIS :
« 9196-2241 QUÉBEC INC. »
LOTS 5 299 518 ET 5 299 519, PLANS 2013-090

ATTENDU l'application du règlement sur le lotissement no 223-2008 à la demande de subdivision 2013-1014, présentée le 3 avril 2013 pour la propriété Chemin Doris : Lots 5 299 518 et 5 299 519;

ATTENDU que le déploiement de ce projet se réalise par la signature d'une entente relativement à la mise en place d'infrastructures;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2013-090, déposés en soutien à la demande de permis de lotissement, à la condition que la contribution au fonds de parcs et terrains de jeux se traduise par la cession d'un corridor de 6 m de largeur sur le côté sud-ouest du projet, le reste des

frais devant être acquittés en argent, le cas échéant pour le lotissement Chemin Doris lots 5 299 518 et 5 299 519.

RÉSOLUTION 288-05-2013
LOTISSEMENT :
RUE VIVIANE : LOTS 5 259 677
PLANS 2013-091

ATTENDU l'application du règlement sur le lotissement no 223-2008 à la demande de subdivision 2013-1019, présentée le 4 mars 2013 pour la propriété rue Viviane lot 5 259 677;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2013-091, déposés en soutien à la demande de permis de lotissement, à la condition qu'une contribution pour parcs et terrains de jeux s'élevant 11 976,17 \$ soient acquittés pour le lotissement rue Viviane lot 5 259 677.

RÉSOLUTION 289-05-2013
DÉROGATION MINEURE ACCORD DE PRINCIPE
RUE PRINCIPALE LE GROUPE INTERRA INC:
PLANS 2013-092

ATTENDU l'application du règlement sur les dérogations mineures no 228-2008 à la demande de dérogation mineure présentée le 29 avril 2013 pour la propriété de la rue Principale pour le Groupe Interra inc pour le lot 3 302 777;

ATTENDU les critères d'évaluation de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU l'appréciation faite par le comité, lors de la séance régulière du 6 mai 2013, de ces critères d'évaluation du règlement, en lien avec la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve en principe une dérogation mineure à la grille d'usages et normes de la zone HS 242, apparaissant à l'annexe A du règlement de zonage no 222-2008, afin de permettre une hauteur maximale pour le bâtiment de 11,5 m, ainsi qu'à l'article 323. 167°, afin d'autoriser un dépassement à cette hauteur maximale pour un silo.

RÉSOLUTION 290-05-2013
LOTISSEMENT 450 CHEMIN ALBERT-DUQUESNE
LOTS 303-69 ET 303-70, PLANS 2013-065

ATTENDU l'application du règlement sur le lotissement no 223-2008 à la demande de subdivision 2013-1013, présentée le 26 mars 2013 pour la propriété 450 chemin Albert-Duquesne lots 303-69 et 303-70;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2013-065, déposés en soutien à la demande de permis de lotissement, pour la propriété 450 chemin Albert-Duquesne lots 303-69 et 303-70.

RÉSOLUTION 291-05-2013
DÉROGATION MINEURE 10 LAFLEUR SUD:
PLANS 2013-063

ATTENDU : La résolution 200-04-2013;

ATTENDU : L'avis public publié le 1^{er} mai 2013;

ATTENDU : Qu'aucune objection n'a été présentée;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Claude Rodrigue et unaniment résolu;

QUE : La demande de dérogation mineure à l'article 150 du règlement de zonage no 222-2008 est accordé visant à autoriser une allée d'accès d'une largeur de 4,5 m au lieu de 6 m pour le 10 Lafleur sud.

RÉSOLUTION 292-05-2013
DÉROGATION MINEURE 95 DE L'ÉGLISE

ATTENDU : La résolution 224-04-2013;

ATTENDU : L'avis public publié le 1^{er} mai 2013;

ATTENDU : Qu'aucune objection n'a été présentée;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unaniment résolu;

QUE : La demande de dérogation mineure à l'article 150 du règlement de zonage no 222-2008 est accordé visant à régulariser une allée d'accès d'une largeur de 4,24 m au lieu de 6 m ainsi qu'à l'article 159 du même règlement, visant à autoriser aucune distance entre l'allée et le bâtiment plutôt que 0,6 mètre.

Le tout pour la propriété localisée au 95, avenue de l'Église, tel qu'illustré aux plans 2013-066 et tel que montré sur le plan et certificat de localisation préparé par monsieur Roch Labelle A.G. le 4 avril 2013, minutes 12 103.

RÉSOLUTION 293-05-2013
ANNULATION DE CONSTAT D'INFRACTION

ATTENDU Le constat d'infraction émis par le service d'urbanisme à l'encontre de l'immeuble du 396 rue Principale;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unaniment résolu;

QUE La directrice du service de l'urbanisme est autorisée à annuler le constat d'infraction URB-2011-015, pour le 396 rue Principale et conséquemment le mandat au bureau de Dunton, Rainville pour ce dossier est annulé.

COMMENTAIRE 294-05-2013
STATISTIQUES DE CONSTRUCTION - DÉPÔT

Les statistiques de construction du mois d'avril 2013 sont déposées auprès des membres du conseil. Il y a eu 44 permis d'émis dans le secteur résidentiel pour un total de 866 000 \$ et 13 permis d'émis dans le secteur commercial pour un total de 157 000 \$ soit un total à date en 2013 de 5 734 000 \$ comparativement à 6 790 000 \$ pour la même période en 2012.

RÉSOLUTION 295-05-2013
SUBVENTION L'ÉCLUSE DES LAURENTIDES

ATTENDU : La recommandation de la Commission de la Vie Communautaire portant le numéro VC-03-05-13 émise lors de la réunion du 1er mai 2013;

ATTENDU : Le rapport au conseil de la directrice de la Vie communautaire en date 7 mai 2013;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE : La subvention à l'Écluse des Laurentides pour les services d'un travailleur de rues soit de 18 000 \$ pour l'année 2013.

RÉSOLUTION 296-05-2013
ENGAGEMENT D'UN EMPLOYÉ JOURNALIER
ENTRETIEN DE PARCS ET PATINOIRE

ATTENDU La vacance à un poste de journalier – entretien de parc et patinoire;

ATTENDU Le rapport au conseil en date du 23 avril 2013 du directeur des ressources humaines;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE : Monsieur François Lecompte soit embauché pour occuper le poste de journalier – entretien de parc et patinoire et ce à compter du 21 mai 2013 au salaire horaire de 20,63 \$ et selon les conditions de travail édictées à la convention collective présentement en vigueur.

RÉSOLUTION 297-05-2013
ENGAGEMENT DES ÉTUDIANTS – ÉTÉ 2013
SERVICE DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

ATTENDU : La recommandation de la Commission de la Vie Communautaire portant le numéro VC-01-05-2013 émise lors de la réunion du 1er mai 2013;

ATTENDU : Le rapport au conseil de la directrice du Service de la vie communautaire en date du 1^{er} mai 2013;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve l'embauche des étudiants suivants pour l'été 2013 auprès du Service de la vie communautaire, à savoir :

Bock-LaVallée	Marilène	Intervenante
Boyte-Ayotte	Marie-Ève	Animatrice
Cyr	Julien	Accompagnateur
Gauthier	Ashley	Animatrice
Giguère	Sabrina	Accompagnatrice
Kalmbach-Maclean	Alexandre	Animateur
Langlois-Gascon	Jessica	Accompagnatrice
LeBlanc	Stéphanie	Spécialiste au C.A
O'shaughnessy	Daphné	Animatrice
Piché-Brière	Mélanie	Accompagnatrice
Lachapelle	Audrey	Animateur
Vilaire	Isabella	Animatrice
Bourgault	Élisabeth	Animatrice
Richard	Chloé	Préposé au tennis
Mainville	Camille	Monitrice au tennis

RÉSOLUTION 298-05-2013
PERMANENCE HORTICULTRICE

ATTENDU La recommandation de la Commission des travaux publics et du génie portant le numéro TP-117-05-13 émise lors de la rencontre du 1^{er} mai 2013;

ATTENDU Le rapport au conseil du directeur des ressources humaines en date du 8 mai 2013;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE : Madame Dominique Guay soit embauché au poste permanent d'horticulteur et ce à compter du 21 mai 2013 au salaire horaire de 23,61 \$ et selon les conditions de travail édictées à la convention collective présentement en vigueur et de l'entente avec le syndicat.

Le directeur général est autorisé par la présente à signer pour et au nom de la Ville une lettre d'entente avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section 5041, pour préciser les conditions de travail du poste d'horticulteur en question.

RÉSOLUTION 299-05-2013
EMBAUCHE SURNUMÉRAIRES
SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET GÉNIE

ATTENDU Les rapports au conseil du directeur des ressources humaines en date du 14 mai 2013;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu;

QUE : a) Monsieur Vincent Poulin soit embauché pour occuper le poste de préposé temporaire entretien des parcs et ce à compter du 6 mai pour une période de six (6) mois au salaire horaire de 17,57 \$ et selon les conditions de travail édictées à la convention collective présentement en vigueur;

b) Monsieur Jonathan Pleau soit embauché pour occuper le poste de préposé temporaire entretien des parcs et ce à compter du 14 mai pour une période de six (6) mois au salaire horaire de 17,57 \$ et selon les conditions de travail édictées à la convention collective présentement en vigueur;

- c) Monsieur Éric Brière soit embauché pour occuper le poste de préposé temporaire entretien des parcs et ce à compter du 28 mai pour la période d'absence pour accident de travail de Monsieur Jean-Paul Legault au salaire horaire de 17,57 \$ et selon les conditions de travail édictées à la convention collective présentement en vigueur;
- d) Monsieur Raphaël Hudon Drouin soit embauché pour occuper le poste de temporaire chauffeur et ce à compter du 14 mai pour une période de six (6) mois au salaire horaire de 20,55 \$ et selon les conditions de travail édictées à la convention collective présentement en vigueur.

RÉSOLUTION 300-05-2013
ENGAGEMENT D'UN POMPIER

ATTENDU Le rapport au conseil du directeur du service des incendies en date du 7 mai 2013;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Claude Rodrigue et unanimement résolu;

QUE : Suite aux entrevues d'avril 2013, la candidature de monsieur Mathieu Fleurent soit retenue à titre de pompier à temps partiel. Monsieur Fleurent possède déjà un diplôme d'études professionnelles en intervention sécurité incendie. Une période de probation de 12 mois sera exigée. Il sera rémunéré selon l'entente salariale de travail en vigueur.

RÉSOLUTION 301-05-2013
EMBAUCHE D'UN PRÉPOSÉ TEMPORAIRE
AUX INSTALLATIONS RÉCRÉATIVES

ATTENDU Le rapport au conseil du directeur des ressources humaines en date du 14 mai 2013;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE : Monsieur Jean Lapointe soit embauché pour occuper le poste de préposé temporaire aux installations récréatives et ce pour la période du 13 mai au 14 octobre 2013 au salaire horaire de 16,48 \$ et selon les conditions de travail édictées à la convention collective présentement en vigueur.

RÉSOLUTION 302-05-2013
TOURNOI DE GOLF DE LA FABRIQUE DE L'ÉGLISE
DE SAINT-SAUVEUR

ATTENDU : Le rapport au conseil du greffier en date du 14 mai 2013;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal autorise l'achat de quatre (4) billets pour le tournoi de golf de la Fabrique de Saint-Sauveur qui se tiendra le 18 juin 2013, et ce, à raison de 150 \$ le billet (taxes incluses).

RÉSOLUTION 303-05-2013
TOURNOI DE GOLF DE LA CHAMBRE DE COMMERCE
DE SAINT-SAUVEUR

ATTENDU : Le rapport au conseil du greffier en date du 14 mai 2013;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Claude Rodrigue et unanimentement résolu;

QUE : Le conseil municipal autorise l'achat de quatre (4) billets pour le tournoi de golf de la Chambre de Commerce de la Vallée de Saint-Sauveur qui se tiendra le 4 juin 2013, et ce, à raison de 170 \$ le billet (taxes en sus).

RÉSOLUTION 304-05-2013
AIDE FINANCIÈRE TOURNOI DE GOLF
VILLE DE L'ESTÉREL

ATTENDU : Le rapport au conseil du greffier en date du 14 mai 2013;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimentement résolu;

QUE : Le conseil municipal autorise l'achat d'un (1) billet pour le tournoi de golf au profit d'organismes à but non lucratif de la municipalité de L'Estérel qui se tiendra le 5 juillet 2013, et ce, à raison de 175 \$ le billet.

RÉSOLUTION 305-05-2013
AIDE FINANCIÈRE - TOURNOI DE GOLF
VILLE DE SAINTE-ADELE

ATTENDU : Le rapport au conseil du greffier en date du 14 mai 2013;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimentement résolu;

QUE : Le conseil municipal autorise l'achat d'un (1) billet pour le tournoi de golf au profit d'organismes à but non lucratif de la Ville de Sainte-Adèle qui se tiendra le 5 septembre 2013, et ce, à raison de 175 \$ le billet.

RÉSOLUTION 306-05-2013
AIDE FINANCIÈRE - TOURNOI DE GOLF
SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD

ATTENDU : Le rapport au conseil du greffier en date du 14 mai 2013;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimentement résolu;

QUE : Le conseil municipal autorise l'achat d'un (1) billet pour le tournoi de golf au profit d'organismes à but non lucratif de la municipalité de Saint-Adolphe d'Howard qui se tiendra le 19 juin 2013, et ce, à raison de 185 \$ le billet.

RÉSOLUTION 307-05-2013
SOUPER BÉNÉFICE :
SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET DE GÉNÉALOGIE
DES PAYS-D'EN-HAUT

ATTENDU : Le rapport au conseil du greffier en date du 14 mai 2013;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unaniment résolu;

QUE : Le conseil municipal autorise l'achat de six (6) billets pour le souper bénéfique de la Société d'Histoire et de généalogie des Pays-d'en-Haut qui se tiendra le 25 mai 2013 et ce, à raison de 65 \$ le billet (taxes incluses).

RÉSOLUTION 308-05-2013
COURSE BOÎTE À SAVON

ATTENDU La demande du Club Optimiste de la Vallée de Saint-Sauveur pour tenir le 8 septembre 2013 leur course annuelle de boîte à savon;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Claude Rodrigue et unaniment résolu;

QUE : La Ville de Saint-Sauveur autorise le Club Optimiste de la Vallée de Saint-Sauveur à tenir le 8 septembre 2013 leur course annuelle de boîte à savon sur la rue Vivianne de 8h00 à 16h00.

RÉSOLUTION 309-05-2013
ADHÉSION 2013-2014 – TOURISME LAURENTIDES

ATTENDU : Le rapport au conseil du greffier en date du 14 mai 2013;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unaniment résolu;

QUE :

- 1) Le conseil municipal procède au renouvellement de son adhésion au montant de 509,17 \$ (taxes incluses) auprès de Tourisme Laurentides pour l'année 2013-2014;
- 2) Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn est nommée à titre de déléguée.

RÉSOLUTION 310-05-2013
PARTICIPATION
TOURNOI DE GOLF DES MAIRES
DE SAINT-SAUVEUR/PIEDMONT

ATTENDU La tenue le 20 août 2013 du tournoi de golf des maires de Saint-Sauveur et Piedmont;

ATTENDU Qu'il y a lieu de défrayer les coûts de participation à ce tournoi des membres du conseil qui désirent y participer;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unaniment résolu;

QUE : La Ville de Saint-Sauveur se porte acquéreur de cinq (5) billets pour les membres du conseil qui désirent participer au tournoi de golf des maires de Saint-Sauveur et Piedmont qui se tiendra le 20 août 2013 et ce, à raison de 160 \$ le billet.

RÉSOLUTION 311-05-2013
SOUPER-CONFÉRENCE
SADC DES LAURENTIDES

ATTENDU : Le rapport au conseil du greffier en date du 14 mai 2013;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimentement résolu;

QUE : Le conseil municipal autorise l'achat de deux (2) billets pour le souper-conférence de la SADC des Laurentides qui se tiendra le 28 mai 2013 et ce, à raison de 150 \$ le billet (taxes incluses).

RÉSOLUTION 312-05-2013
PROTOCOLE D'ENTENTE
PROLONGEMENT DE LA RUE DORIS

ATTENDU Les intentions des promoteurs de prolonger la rue Doris;

ATTENDU La règlementation de la Ville qui exige la signature d'un protocole d'entente pour garantir l'exécution des travaux de construction de rue en conformité avec les exigences de la Ville;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimentement résolu;

QUE : Monsieur le Maire et le greffier sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Sauveur le protocole d'entente à intervenir entre la Ville et le promoteur pour le prolongement de la rue Doris.

RÉSOLUTION 313-05-2013
ABANDON DE SERVITUDE TERRAINS
LES DÉVELOPPEMENTS NORDICAN INC ET ALS

ATTENDU Qu'une servitude de passage à pied et en véhicules sur une rue privée a été constitué le 3 mai 2001 en prévision d'un projet d'aménagement des terrains à l'arrière de la résidence Les Légendes du Nord;

ATTENDU Que le chemin en question a été aménagé à un autre endroit et conséquemment ladite servitude n'est plus requise;

ATTENDU Que l'acte de servitude conclu le 3 mai 2001 précisait qu'en cas de modification audit acte, l'intervention de la Ville de Saint-Sauveur s'avérait nécessaire;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimentement résolu;

QUE : Monsieur le Maire et le greffier sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Sauveur l'acte d'annulation nécessaire de la servitude du 3 mai 2001.

RÉSOLUTION 314-05-2013
REMISE DE DÉPÔT DE GARANTIE

ATTENDU : Le dépôt de garantie fait pour les plans et devis pour la construction d'un trottoir sur la rue Guindon par Équipe Laurence;

ATTENDU : Le rapport au conseil du greffier en date du 21 mai 2013;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Claude Rodrigue et unanimentement résolu;

QUE: Le dépôt de garantie, au montant de 1 130 \$, soit remis à Équipe Laurence suite à l'appel d'offres pour les plans et devis pour la construction d'un trottoir sur la rue Guindon.

RÉSOLUTION 315-05-2013
PAIEMENT DE FACTURE
RÉSERVOIR D'EAU AU MONT-HABITANT

ATTENDU Les travaux de construction du réservoir d'eau potable au Mont-Habitant par la firme Équipe Landco;

ATTENDU La recommandation de paiement numéro 7 des ingénieurs au dossier la firme Roche en date du 16 mai 2013;

ATTENDU Que les argents pour la présente dépense proviennent du règlement 356-2011 qui est financé par la subvention du programme TECQ;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Gilles Léonard et unanimentement résolu;

QUE Le trésorier soit autorisé à payer la facture de Équipe Landco au montant de 351 392,62 \$ taxes incluses et ce conformément à la recommandation des ingénieurs Roche sous réserve que la Ville détienne les quittances nécessaires.

AVIS DE MOTION 316-05-2013
RÈGLEMENT NUMÉRO SQ-05B-2013
AMENDEMENT AU RÈGLEMENT
DE PAIX ET BON ORDRE SQ-05-2012

Monsieur le conseiller Normand Leroux donne avis de motion à l'effet qu'il présentera, lors d'une séance subséquente, un règlement numéro SQ-05B-2013 décrétant un amendement au règlement de Paix et bon ordre SQ-05-2012 pour interdire les chiens dans le parc Georges-Filion. Monsieur le conseiller Normand Leroux demande également dispense de lecture.

RÉSOLUTION 317-05-2013
FÉLICITATIONS

Récemment le Lieutenant-gouverneur du Québec a honoré deux citoyens de la Ville de Saint-Sauveur Madame Andrée Bruyère et Monsieur Claude Lewis en leur décernant la médaille du Lieutenant-gouverneur pour souligner le travail bénévole que ces personnes ont accompli auprès de leurs concitoyens au cours de nombreuses années.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et résolu unanimentement de joindre à cet hommage les remerciements et les meilleurs vœux de la Ville de Saint-Sauveur à ces personnes qui pendant de nombreuses années se sont impliquées auprès de la population de Saint-Sauveur sans compter leurs heures avec gentillesse et générosité.

PÉRIODE DE QUESTIONS

En conformité avec l'article 322 de la *Loi sur les Cités et Villes*, une période de question est mise à la disposition de l'assistance et le conseil prend bonne note des différents commentaires émis par les personnes présentes.

RÉSOLUTION 318-05-2013 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimentement résolu;

QUE : La séance soit levée.

Normand Patrice
Greffier

Michel Lagacé
Maire